



AVIAMA
International Association
of the Puppet-Friendly Cities

BOURSES AVIAMA 2019

RÉGLEMENT

L'**Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA)** a été créée en 2012.

Cette Association réunit des villes et des gouvernements locaux du monde entier autour de la marionnette.

Ces villes et gouvernements locaux sont convaincus de l'importance de la culture dans leur développement: proposant un festival, abritant un musée, un théâtre permanent ou des compagnies dont la diffusion porte leur image sur le plan national et international, ils s'engagent ensemble dans la promotion des arts de la marionnette.

L'AVIAMA représente un véritable réseau de coopération et d'échanges.

Objectifs des bourses:

L'AVIAMA est **un réseau qui aide à tisser des liens entre les différents pays** que ses membres représentent.

A ce titre, l'AVIAMA est particulièrement sensible à la question de la **mobilité** (voyage et/ou accueil sur place).

Le coût des déplacements constitue généralement une part importante des projets, tous domaines confondus: les Bourses ont principalement pour objet d'aider aux voyages et au séjour. Elles sont destinées à toute personne ayant un projet dans le domaine de la marionnette: des compagnies ou des artistes qui veulent prendre part ou assister à un festival, des chercheurs qui poursuivent une recherche, des amateurs qui veulent monter un projet, etc...

La nature du/des projets aidés doit concerner **le domaine des arts de la marionnette sous différents aspects** (recherche, apprentissage, découverte, participation à un évènement...).

Le projet doit se dérouler prioritairement dans l'une des villes membres, sans exclure, néanmoins, d'autres villes.

Aucune condition d'âge n'est exigée mais le Jury sera particulièrement attentif aux demandes venant d'étudiants ou de jeunes professionnels.

Jury:

Il est constitué de 5 membres du Conseil d'administration de l'AVIAMA.

(La dernière Assemblée générale (2018) a désigné pour 3 ans: Charleville-Mézières, Iida, Plzen, Tolosa et Tournai)

Calendrier:

Un appel est lancé chaque année au sein du réseau AVIAMA avec, également, le soutien du réseau associatif de la marionnette.

L'Appel pour solliciter une bourse en 2019 sera lancé le 15 novembre 2018.

Date butoir pour l'envoi des candidatures: 31 janvier 2019

Envoi du Dossier complet de demande à l'adresse mail suivante: **contact@aviama.org**

Une confirmation de réception sera adressée aux candidats

Communication du choix du projet et du montant alloué: 15 avril 2019

Présentation d'une demande:**Fournir**

Une présentation argumentée du projet (3000 signes) en français et en anglais.

Un calendrier détaillé concernant le déroulement du projet.

Un Budget prévisionnel, détaillant l'ensemble des frais et les aides espérées (apport personnel, autres bourses attribuées, supports en nature, etc..) par le candidat

Un CV détaillé, rappelant les liens du candidat, en particulier, avec le monde de la marionnette

Une lettre de motivation personnelle, en français et en anglais, expliquant, dans le détail, pourquoi cette demande est faite, quels sont les acquis espérés, et la façon dont ceux-ci pourraient être partagés par la suite ou contribuer au secteur.

Une lettre de soutien d'une ville membre de l'AVIAMA.

D'autres lettres de soutien que le candidat juge utile de joindre à sa demande.

L'AVIAMA se réserve le droit de demander d'autres informations et des documents complémentaires qu'elle jugera utile.

Elle se réserve le droit de rejeter toute demande incomplète.

Attribution:

Les bourses sont attribuées **chaque année**.

L'un des membres de l'AVIAMA, est désigné pour suivre le projet en tant que parrain.

L'AVIAMA reste libre de **définir chaque année le nombre et le montant des bourses** attribuées en fonction de son Budget global.

L'AVIAMA reste libre **de déterminer l'échéancier de versement** qui lui semble le plus adapté, en incluant un versement unique. Le terme, cependant, ne pourra être supérieur à **la date de remise du rapport** qui marque la fin du projet et sa réalisation.

Montant:

Les Bourses peuvent atteindre **un montant unitaire maximum de 2 000 €**. Le montant de la bourse AVIAMA ne peut excéder **50% du coût total du projet** indiqué sur le Budget prévisionnel joint à la demande.

Déroulement du projet:

Le candidat s'engage à tenir le membre désigné pour être son parrain ainsi que les membres du Conseil d'administration informés du déroulement de son projet, éventuellement de ses difficultés.

Il s'engage également à fournir un rapport détaillé de fin de projet et des suites éventuelles qui sont envisagées.

Versement de la bourse:

L'AVIAMA verse directement la bourse, contre justificatif, à l'organisateur du projet.

Elle peut éventuellement régler directement toute facture liée à ce projet (exemple: paiement d'un billet d'avion/train, de l'hébergement, etc...) mais ce type de règlement doit recueillir l'accord du Trésorier.

Le Trésorier de l'AVIAMA se réserve le droit de demander le remboursement de tout ou partie des sommes non utilisées.

Obligations des bénéficiaires (dans les 6 mois suivant la fin du projet):

Nécessité de **mentionner le nom de l'AVIAMA** dans tous ses supports de communication

Envoi d'un Bilan de la participation au projet

Envoi d'un Rapport à l'AVIAMA (accompagné de quelques photos), indiquant, entre autres, les acquis du boursier après sa participation au projet et de quelle façon il pourrait les avoir partagés dans son pays (ou région).

Autoriser l'AVIAMA, sans aucune restriction, à utiliser les documents constituant ce contre-rendu dans ses propres communications (sous quelque forme que ce soit)

Fournir tout justificatif (reçus, factures, etc...) des sommes dépensées, demandées par l'AVIAMA

Retourner, signé, tout reçu demandé par le Trésorier de l'AVIAMA.

